



Ville de Castelnau-d'Aude

Direction Générale des Services
Service Marchés Publics

Département de l'Aude

Arrondissement de Carcassonne

Matière : Commande publique

Sous matière : Marchés publics

OBJET : Avenant 1 de modification des prestations au lot n°1 « Intramuros et restauration scolaire » de l'accord-cadre de transports d'enfants

Décision N°2025-326

DECISION DU MAIRE

Le Maire de Castelnau-d'Aude,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-22 et L2122-23, relatif aux délégations dont le Maire peut être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat.

VU la délibération du Conseil Municipal n°2020-239 du 24 novembre 2020 portant délégations données à Monsieur le Maire et notamment l'alinéa n°4,

VU le code de la commande publique, notamment l'article L2194-1

CONSIDERANT la nécessité d'adapter un point de montée pour la sécurité des élèves à l'approche du véhicule,

D E C I D E :

ARTICLE 1 : de signer avec l'entreprise TRANSPORTS EN LAURAGAIS – TEL sise 31290 VILLEFRANCHE-DE-LAURAGAIS :

- Un avenant de modification des prestations (modification d'un point de montée du circuit de restauration scolaire pour les élèves de l'école Petit Prince). Cet avenant n'a aucune incidence financière.

ARTICLE 2 : la présente décision sera inscrite au registre des arrêtés du Maire et fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil Municipal.

ARTICLE 3 : la présente décision peut être déférée au Tribunal Administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Fait à Castelnau-d'Aude, le 02 décembre 2025

Le Maire,

Patrick MAUGARD

Envoyé en préfecture le 05/12/2025

Reçu en préfecture le 05/12/2025

Publié le 08 DEC. 2025

ID : 011-211100763-20251202-DEC2025326CP-AR

Beiser
Levraud